

PRIX DE L'EAU ANNÉE 2020 (par m³)

TARIFS EAU TOUS USAGES AVEC LOGEMENT					
Désignation du tarif	Eau potable Prix HT	Eau potable Prix TTC APPLICATION TAXES 1,2 ET 4	Assainissement Prix HT	Assainissement Prix TTC APPLICATION TAXES 3 ET 5	Eau & Assainissement Prix TTC APPLICATION TAXES 1, 2, 3, 4 ET 5
TARIF 1 EAU TOUS USAGES	1,0597 €	1,45 €	1,1200 €	1,40 €	2,85 €
TARIF 2 STATION DU PARC DES SPORTS	1,8544 €	2,28 €			3,68 €
TARIF 3 MESURE SOCIAL ²	Exonération de 40 m³ d'eau par foyer Venellois concerné par le handicap. Mesure ne concernant que la fourniture d'eau potable.				

ABONNEMENT ANNUEL EAU		
Diamètre Compteur	Montant HT	Montant TTC en € (TVA 5,5 %)
Ø 15	12,40 €	30,72
Ø 20	33,00 €	44,33
Ø 30	57,00 €	80,50
Ø 40	114,00 €	160,25
Ø 60	170,00 €	189,54
Ø 80	428,00 €	627,13
Ø 100	701,62 €	740,21

ABONNEMENT ANNUEL ASSAINISSEMENT	
Montant HT	Montant TTC (TVA 10%)
4,75 €	5,23 €

TAXES APPLICABLES :

- 1- Redevance pollution eau origine domestique : **0,27 € HT /m³**
- 2- Redevance pour la préservation des ressources en eau : **0,0408 € HT/m³**
- 3- Redevance pour modernisation des réseaux : **0,15 € HT/m³**
- 4- TVA sur les produits EAU : **Taux à 5,5 %**
- 5- TVA sur les produits ASSAINISSEMENT : **Taux à 10 %**

Tout abonnement de compteurs non listés dans les diamètres ci-dessus sera facturé au diamètre immédiatement inférieur.

VENELLES

FACTURE ANNUELLE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³ :

360,31 € TTC soit 3 € TTC /m³

(Eau et Assainissement pour tarif eau tous usages avec abonnement annuel Eau d'un compteur Ø 15 et abonnement annuel Assainissement)

Se décomposant de la manière suivante :

Prix de l'Eau : 187,08 € TTC soit 1,56 € TTC/m³
Prix de l'Assainissement : 173,23 € TTC soit 1,44 € TTC/m³
Prix de l'Eau au litre (sans abonnement) : 0,0028 TTC/Litre

¹ Commune de VENELLES – ST ESTEVE JANSON – ST PAUL LEZ DURANCE

² Tarification sociale : Applicable aux foyers Venellois dont au moins un membre est titulaire d'une carte d'invalidité d'au moins 50 % ou d'une reconnaissance par la CDAPH d'inaptitude permanente au travail et dont le foyer fiscal est non imposable.